

SI L'ON PORTAIT UN AUTRE REGARD SUR LES DÉCHETS VERTS ?

Si l'on s'en tient stricto sensu au dictionnaire Larousse, les déchets sont définis comme étant des matériaux rejetés, n'ayant pas de valeur immédiate, ou laissés comme résidus d'un processus ou d'une opération. Ainsi dit, ce sont donc des éléments destinés à « l'abandon » par leur émetteur qui n'y trouve pas, ou plus d'intérêts.

Mais cette image est-elle valable pour tous les types de déchets ? Ne peut-on pas faire évoluer notre vision ce sujet ? Explorons cette possibilité grâce aux déchets verts !

Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Un **déchet vert** est un résidu d'origine végétale, issue des activités de jardinage et de création ou d'entretien des espaces verts. Deux publics génèrent des déchets verts : les particuliers, mais aussi les professionnels du paysage (entreprises, mais aussi services techniques communaux). On distingue deux types de déchets verts : les **déchets ligneux**, fibreux (riches en lignine) qui se dégradent lentement, ainsi que les déchets **non ligneux** (riches en azote et en eau), qui se dégradent rapidement.

Voici quelques exemples de déchets verts communaux :

DÉCHETS LIGNEUX (RICHES EN LIGNINE)	DÉCHETS NON LIGNEUX (RICHES EN EAU ET EN AZOTE)
Taille d'arbres et d'arbustes (branches)	Déchets de tonte / pelouse
Bois mort	Mauvaises herbes (aussi appelées adventices ou herbes indésirables)
Feuilles mortes (marronnier, platane)	Feuilles mortes (autres feuilles)

A ceux-ci, il est possible d'ajouter ces déchets verts produits par les particuliers :

DÉCHETS LIGNEUX (RICHES EN LIGNINE)	DÉCHETS NON LIGNEUX (RICHES EN EAU ET EN AZOTE)
/	Tout type de biodéchet : épluchures et restes alimentaires

Ces déchets verts ont la particularité d'avoir une saisonnalité différente selon leur type. En effet, les tontes ont généralement lieu du printemps jusqu'à la fin de l'automne, alors que les déchets d'égavage se retrouvent principalement en hiver, lors de la période de dormance des arbres, propice aux tailles et élagages.

Ainsi, ce paramètre est à prendre en compte pour le traitement de ces déchets. Ceci est vrai, surtout si la capacité de stockage ne permet pas de traiter le volume annuel. Les volumes à traiter seront alors à raisonner par saisonnalité et non de façon annuelle.

Que faire pour réduire la quantité et le volume de déchets produits ?

1. Le non ramassage des tontes

Afin de faciliter la gestion des déchets et leur traitement, il est souvent recommandé de les diminuer. Voyons comment procéder pour ces déchets verts.

Afin de **limiter le volume d'herbe tondue récupérée**, il est possible de se tourner vers le non-ramassage des tontes. Cela permet de laisser l'herbe coupée sur place et ne plus avoir à traiter de gros volumes ramassés. Cette méthode est envisageable sur les espaces où le rendu esthétique après tonte n'a pas besoin d'être exempt d'herbes. En effet, l'absence de ramassage laissera des résidus d'herbes visibles à l'œil nu. Si la hauteur de l'herbe est importante, le rendu après la tonte et « l'abandon » des déchets sur place pourrait être inesthétique et devenir une source d'interrogations pour les usagers du site. Ainsi, lorsque cette solution de gestion est mise en œuvre, il est préconisé de passer régulièrement pour tondre afin de limiter l'impact visuel des déchets laissés sur site.

Ainsi, afin de palier ce phénomène, il est possible de tondre avec des modèles de **tondeuse mulching**. Cette technologie est spécialement étudiée pour broyer l'herbe très finement et laisser celle-ci sur place. Le broyage est plus fin que sur une tondeuse classique et l'impact visuel est donc moindre puisqu'on ne remarque même pas les déchets après le passage de certaines tondeuses performantes. Il existe aujourd'hui certaines marques et modèles de tondeuse mulching capable de passer dans une herbe un peu haute et d'avoir un rendu après passage tout à fait correct, sans paquet d'herbes tondues. Il est alors possible de garder une fréquence de tonte ordinaire, ce qui est agréable et permet de ne pas passer de temps supplémentaire à l'entretien des espaces enherbés.

2. Le broyage des branches

De même que l'herbe, il est possible de **diminuer le volume de branches taillées**. Lors des tailles, les branches entières prennent effectivement une place très importante. Afin de gagner de la place pour le stockage, il est préférable de broyer ces branches coupées.

Les broyeurs de végétaux peuvent broyer des branches de différents diamètres. Il est alors primordial de choisir un broyeur adapté au diamètre des végétaux qui doivent être broyés.

En effet, si le diamètre est trop important pour le broyeur, ce dernier ne pourra pas déchiqueter correctement et une panne matérielle est alors très probable. Il faut également choisir le broyeur en fonction du système de broyage recherché ; broyeur à rouleaux, à couteaux, à turbines... tant de manière de déchiqueter qu'il faut appréhender pour adapter son choix.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que la taille des végétaux qui, aujourd'hui, est encore trop souvent systématique, ne devrait pas l'être autant ! En effet, cette taille intervient souvent pour des critères esthétiques ou encore sécuritaires (pour avoir la place de passer), mais si le choix variétal était plus réfléchi, la taille ne serait pas systématiquement nécessaire.

On plante encore aujourd'hui des espèces inadaptées à leurs futures conditions de vie. Les dimensions du végétal à taille adulte devraient être projetées dans les projets plus souvent ; il ne faudrait planter que des végétaux de la largeur maximale disponible, voire un peu moins pour ne pas avoir à tailler. Planter un chêne dans un espace disponible de 5m est une aberration quand on sait qu'un chêne à taille adulte peut avoir une largeur de 10m (voir eplus pour certaines variétés).



Broyeur de végétaux en fonctionnement
(© FREDON Grand Est)



Tas de branchages
(© FREDON Grand Est)



Arbres taillés alors qu'aucune contrainte de sécurité ne semble l'obliger (© FREDON Grand Est)



Taille d'arbustes excessive (© FREDON Grand Est)

3. Valoriser des feuilles mortes

Enfin, le dernier déchet abordé dans cette partie sera **la feuille morte**. Abondantes à l'automne, lors de la chute des feuilles, celles-ci sont bien souvent ramassées et exportées. Aujourd'hui, ces opérations de ramassage ne devraient être réalisées que sur les zones avec de forts enjeux sécuritaires : trottoirs, pistes cyclables, etc. Sur les espaces où il n'y a pas ces enjeux, les feuilles devraient être laissées sur place afin de s'y décomposer. Il est possible de les laisser telles que ou de les amasser (par soufflage ou ramassage) à un endroit afin qu'elles soient regroupées.

Amassées au pied d'une haie, elles offrent l'avantage de fournir un paillage de qualité qui, une fois décomposé, permettra de nourrir la vie du sol et la haie.



Un déchet ? Peut-on le valoriser ?

La véritable question à se poser au sujet des déchets verts est la suivante : sont-ils réellement des déchets ou peut-on en faire quelque chose ? Si pour certains ils ne sont pas exploitables, pour d'autres ce sont en fait de véritables ressources. Ainsi, nous allons faire le tour des usages possibles et porter un autre regard sur ces déchets qui deviennent ressources.

Tout d'abord, certains déchets peuvent être utilisés « bruts », c'est-à-dire tels qu'ils sont lors de leur production. D'autres, seront valorisés après transformation.

1. Les déchets bruts

Ils sont utilisés tels qu'ils sont lors de leur production, sans aucune modification de leur aspect.

Ainsi, plusieurs éléments peuvent être cités :

- **Les feuilles mortes.** Elles peuvent être utilisées en paillage pour recouvrir le sol et ainsi limiter l'apparition des herbes indésirables, et protéger le sol. Selon la variété de l'arbre, les feuilles peuvent être plus ou moins longues à se décomposer. Les feuilles de platane sont plus épaisses et résistantes, elles se dégraderont plus lentement qu'une feuille de charme.

Ainsi, il est possible de laisser les feuilles mortes en place afin qu'elles se décomposent sur leur site de production. Cette option est valable lorsqu'elles ne présentent pas de danger pour les usagers (pas de risque de chute sur un trottoir ou une allée passante). Il est également possible de ramasser les feuilles mortes afin de les utiliser ailleurs dans l'espace public.

- **Les tontes.** De même que les feuilles mortes, elles peuvent être utilisées en paillage. Une précaution s'impose toutefois avant leur utilisation : il faut qu'elles soient sèches afin de ne pas brûler les végétaux. En effet, le début de leur décomposition, le fait qu'elles soient riches en azote et compactes, fait qu'elles ont tendance à monter en température, ce qui peut brûler le collet des végétaux.

Étaler les tontes et les laisser sécher pendant 24 à 48 heures permet de ne pas avoir ce problème. En effet, une fois sèche, l'herbe coupée fera un très bon paillage, qui aura toutefois tendance à se décomposer rapidement. A renouveler plusieurs fois dans la saison pour conserver une épaisseur de paillage suffisante.

- **Les déchets de taille.** Il est possible de réutiliser les branches taillées entières afin d'en faire des haies sèches (aussi appelées benjes). Ces haies faites de branches mortes deviennent des lieux foisonnant de vie après installation. Le principe de cette haie sèche est de servir de « support » de biodiversité. En effet, le bois mort va attirer de nombreux insectes xylophages (qui mangent le bois en décomposition). Ces derniers vont eux-mêmes attirer d'autres animaux (oiseaux, etc.).

Cette haie sèche peut même devenir « vivante » après plusieurs années d'installation. En effet, des graines peuvent y être apportées par les oiseaux ou encore le vent, s'y développer et ensemer le tas de branchages, permettant ainsi le développement d'une haie vive avec les espèces environnantes. Ces haies sèches peuvent servir à délimiter des parcelles.



Comment construire une haie sèche ?

1. Planter des piquets de bois (ou de métal) pour définir la largeur et la longueur de la haie
2. Déposer le bois mort. Plusieurs options sont alors possibles : les tisser / entrelacer / plessier entre les piquets précédemment installés, ou les laisser tels que. Il est également possible d'y mettre des feuilles mortes.

2. Les déchets transformés

Non, les déchets transformés ne sont pas, comme les aliments transformés, des déchets dans lesquels on a ajouté des ingrédients. Ce sont surtout des déchets qui changent d'état ou qui sont mis ensemble pour faire une nouvelle matière.

Un exemple valant mieux qu'un long discours, voici quelques déchets transformés :

- **Le broyat de bois.** Il est issu du déshiquetage des branches taillées dans les arbres et arbustes. Ce produit ainsi transformé peut être utilisé en paillage, et installé au pied des végétaux pour limiter le développement des adventices, mais aussi protéger le sol des intempéries (forte pluie, ou encore grosses chaleurs).
- **Le compost.** Il se définit comme le produit issu de la décomposition de matières organiques en présence d'air et d'eau par des êtres vivants, dans des conditions d'équilibre physico-chimique.

Concrètement, il s'agit du produit final issu de la dégradation de déchets verts, riches en azote et de déchets bruns, riches en carbone.

Lorsque les apports sont équilibrés entre ces deux types de déchets, à savoir 2/3 de déchets verts et 1/3 de déchets bruns, et si les conditions d'humidité et d'oxygène sont propices au développement des organismes vivants chargés de la décomposition, alors, la dégradation de la matière se fera dans de bonnes conditions, propices à la récolte de compost. Un temps minimum de 6 mois après les derniers apports de déchets est nécessaire pour permettre la dégradation optimale des déchets et la « transformation » en compost.

Ce compost devient alors un amendement indispensable pour améliorer la structure du sol et sa rétention en eau.

Afin de réaliser un compost équilibré 100% maison et avec des déchets, il est donc possible d'y valoriser les déchets de taille broyés et les tontes.



Broyat de branche valorisé en paillage
(© FREDON Grand Est)



Compost mur, prêt à être utilisé
(© FREDON Grand Est)

+

Pour aller plus loin

Un webinaire sur cette thématique a été présenté en 2025 sur la conduite d'une stratégie de gestion des biodéchets. Retrouvez le replay sur notre chaîne Youtube en [cliquant ici](#).

?

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Région Grand Est peut soutenir financièrement dans le cadre de la mise en place des plans de gestion, l'acquisition de matériel dont le broyeur de végétaux. Renseignez-vous auprès de vos contacts locaux !

NOTRE COIN LECTURE :

- Composts et paillis de Denis PAPIN aux éditions terre vivante.
- [La haie de Benjes pour accueillir une grande biodiversité](#)
- [Guide Réduction des Déchets Verts Collectivités](#) du réseau FREDON France

FREDON Grand Est vous accompagne !

Une question sur les déchets verts ? Un projet de mise en place d'une plateforme de compostage au sein de votre structure ? Un besoin d'accompagnement ?

Notre équipe se tient à votre disposition pour étudier vos enjeux et vous proposer des solutions adaptées à vos possibilités !

Pour nous contacter, une seule adresse mail :

enviro@fredon-grandest.fr